

# GPA, migrants, homosexualité genre... Ce que contient le texte du Vatican sur la dignité humaine

Analyse

Le Vatican a publié lundi 8 avril *Dignitas infinita*, une déclaration du dicastère pour la doctrine de la foi sur la dignité humaine. Ce texte, qui porte la marque du pape François, se prononce sur des thématiques nouvelles, comme la gestation pour autrui et le genre.

- Loup Besmond de Senneville (envoyé spécial permanent à Rome), La Croix le 08/04/2024



*Dignitas infinita*. Infinie dignité. En deux mots, le Vatican entend poser le fond de sa réflexion sur la notion de dignité humaine, en publiant, ce lundi 8 avril, un nouveau document (*cette déclaration sera publiée aux éditions du Cerf et sera disponible à partir de mardi 9 avril, NDLR*) élaboré par le dicastère pour la doctrine de la foi. Dans ce texte de 66 points, et dont la publication a été approuvée par le pape lui-même, le préfet du dicastère, le théologien argentin et cardinal Victor Manuel Fernandez, offre une sorte de mise à jour de la doctrine sociale de l'Église.

La dignité, concept central des textes composant depuis plus d'un demi-siècle l'appareil social et moral de l'Église, est décrite ici selon quatre dimensions : dignité ontologique (par le simple fait d'exister et d'être voulu par Dieu), dignité morale (liée à l'exercice de la liberté humaine), dignité sociale (liée aux conditions de vie) et enfin dignité existentielle (liée à la perception que la personne a de sa propre dignité).

### **Vie « digne » et « indigne »**

Si cette structuration est couramment utilisée par les théologiens moralistes, c'est la première fois qu'elle est déployée ainsi par un texte magistériel. L'expression de « *dignité existentielle* » n'avait jamais figuré auparavant dans un document de ce niveau. « *Aujourd'hui, on parle de plus en plus souvent d'une vie "digne" et d'une vie "indigne". Nous nous référons à des situations proprement existentielles : par exemple, le cas d'une personne qui, bien que ne manquant de rien d'essentiel pour vivre, a du mal, pour diverses raisons, à vivre dans la paix, dans la joie et dans l'espérance* », explicitent les auteurs de *Dignitas infinita*.

« *La dignité humaine est une question centrale dans la pensée chrétienne* », a insisté le cardinal Fernandez au cours de sa première conférence de presse depuis son arrivée à Rome, à l'automne 2023. Le théologien a justifié les évolutions du magistère en citant l'exemple de deux papes du XVe siècle, Nicolas V et Paul III : le premier avait encouragé l'esclavage, le second décidé de l'excommunication de ceux qui se livraient à cette pratique. « *C'est un exemple qui montre comment évolue la compréhension de la vérité par l'Église* », a-t-il insisté.

Le pape s'est fortement impliqué dans la rédaction de ce document, que les théologiens du dicastère pour la doctrine de la foi ont commencé à élaborer en 2019. C'est ce projet que le cardinal Fernandez a trouvé sur sa table de travail en arrivant au Vatican. En novembre, le pape a demandé que les théologiens reprennent le projet qui lui était soumis, souhaitant que soient intégrés les thèmes développés au cours de son magistère. Cinq mois plus tard, le Vatican identifie donc treize domaines dans lesquels la dignité humaine fait l'objet de « *violations graves* ».

### **« Le phénomène du féminicide ne sera jamais assez condamné »**

En tête de la déclaration ont été introduits les thèmes demandés par le pape, comme les abus sexuels, le travail des migrants, la guerre ou la traite des personnes. L'Église déplore ainsi les « *effets destructeurs de l'empire de l'argent* » sur « *le drame de la pauvreté* », mais aussi l'importance de considérer les migrants comme « *des personnes* ».

« *Les accueillir est une manière importante et significative de défendre "la dignité inaliénable de chaque personne humaine indépendamment de son origine, de sa couleur ou de sa religion"* », insiste le cardinal Fernandez. Il affirme également que « *le phénomène du féminicide ne sera jamais assez condamné* ».

Parmi les thèmes déjà présents dans la version initiale, certains constituent un rappel de positions déjà connues. Ainsi est-il réaffirmé – textes de Jean-Paul II à l'appui – que « *le Magistère de l'Église s'est toujours prononcé contre l'avortement* », ou encore contre l'euthanasie ou le suicide assisté. « *Il faut réaffirmer avec force que la souffrance ne fait pas perdre à la personne malade la dignité qui lui est propre de manière intrinsèque et inaliénable* », peut-on aussi lire.

## **Pas de « droit à l'enfant »**

*Dignitas infinita* aborde aussi des questions nouvelles. En particulier la gestation pour autrui (GPA), traitée pour la première fois par un document magistériel. Une pratique contre laquelle l'Église catholique prend officiellement position, estimant que dans ce cas, « *l'enfant, immensément digne, devient un simple objet* ». Pour le Vatican, la GPA porte atteinte à « *la dignité de l'enfant* » et à celle de la mère. « *Le désir légitime d'avoir un enfant ne peut pas être transformé en un "droit à l'enfant"* », développe le dicastère de la doctrine de la foi.

Il s'étend aussi de manière approfondie sur la « *violence numérique* », qualifiée de « *face sombre du progrès numérique* ». « *Il suffit de penser à la facilité avec laquelle, par ces moyens, on peut mettre en danger la bonne réputation de quelqu'un par des fausses nouvelles et des calomnies* », écrit le cardinal Fernandez, alertant contre les dangers potentiels du « *monde numérique* », vu comme un « *espace de solitude, de manipulation, d'exploitation et de violence, jusqu'au cas extrême du dark Web* ».

## **Un espace de discussion**

Autre thématique développée pour la première fois : « *La théorie du genre* ». « *Vouloir disposer de soi, comme le prescrit la théorie du genre, sans tenir compte de cette vérité fondamentale de la vie humaine comme don, ne signifie rien d'autre que céder à la tentation séculaire de l'être humain se faisant dieu et entrant en rivalité avec le vrai Dieu d'amour que nous révèle l'Évangile.* » Le Saint-Siège en appelle ainsi au « *respect du corps* ». Comme il le fait avec le « *changement de sexe* », qui constitue à ses yeux une « *menace* » de « *la dignité unique qu'une personne a reçue au moment de la conception* ».

Assez attendues, ces condamnations laissent aussi apparaître un espace pour une discussion sur certains thèmes. Pour la première fois, un document du magistère se prononce contre la criminalisation des personnes homosexuelles. « *Il faut dénoncer comme contraire à la dignité humaine le fait que, dans certains endroits, de nombreuses personnes soient emprisonnées, torturées et même privées du bien de la vie uniquement en raison de leur orientation sexuelle* », peut-on lire.

L'Église ne va pas toutefois jusqu'à réclamer la dépénalisation universelle de l'homosexualité, qui reste interdite dans de nombreux pays. Comme en Afrique, parfois avec le soutien des évêques. « *Il est douloureux* » que certains catholiques défendent ces lois « *iniques* », a néanmoins précisé le cardinal Fernandez devant les journalistes. Il a raconté avoir lu, il y a peu, le texte d'un groupe de catholiques se félicitant de l'adoption de

lois contre les homosexuels dans leur pays. « *J'ai cru mourir en lisant qu'un catholique, portant une telle conception de la dignité humaine, puisse penser une chose pareille. Nous sommes évidemment en faveur de la dépénalisation (de l'homosexualité)* », a-t-il ajouté.

De même, si l'Église identifie le changement de sexe comme une menace à la dignité humaine, elle affirme que c'est le cas « *en règle générale* », laissant donc l'espace à des cas particuliers. Une marque de l'expérience du pape qui reçoit régulièrement des groupes de personnes transgenres.

-----